Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 48 (1922)
Heft: 4

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Concours d'idées pour l'établissement d'un plan d'avenir de la Commune de Monthey.

Rapport du Jury.

(Suite et fin) [1]

Monthey. — Ce projet est caractérisé par un réseau de voies de grande circulation clairement établi. Le nouveau quartier prévu au nord des voies ferrées dans la prolongation de l'avenue de la gare, est d'une composition trop recherchée et artificielle. La liaison du centre au quartier nord-ouest n'est pas suffisante et le nouveau tracé pour la route d'Illiez semble superflu. Par contre le débouché sur la Place des routes d'Illiez et de Collombey est bon, quoique les démolitions qu'il entraîne soient trop importantes.

Les aménagements prévus dans la vieille ville lui enlèvent beaucoup de son caractère et ne sont pas heureux. L'ordonnance de la Place est complètement détruite.

La gare du tramway est insuffisamment étudiée. La place de foire et la place des sports ainsi que le stand sont bien situés et ordonnés avec goût. Il est regrettable que les abattoirs soient placés si près des habitations. Le choix de l'emplacement du cimetière en bordure d'une route importante est critiquable.

Les zones d'habitations et d'industries ne sont pas assez clairement délimitées (fig. 4).

Marmettes. — Ce projet est caractérisé par un réseau de voies nouvelles bien établi et par des communications générales judicieuses. L'artère qui relie la route de Saint-Maurice à celle de Collombey présente un tracé excellent, aux débouchés bien étudiés.

Celle qui relie le centre au passage sous voie est également claire et établie de manière à ne pas entraîner la démolition d'immeubles importants ; par contre, la liaison du centre de la ville au quartier nord-ouest par le passage sur voie, manque de continuité.

La correction du débouché sur la place, des routes d'Illiez et de Collombey, est très heureuse ; elle entraîne cependant la démolition de plusieurs constructions de valeur. Il eût été possible en étudiant de plus près la solution proposée, d'arriver à une disposition moins onéreuse.

L'aménagement de la partie nord-ouest de la ville est le point faible du projet. L'auteur a cherché à cet endroit une composition symétrique qui lui impose des tracés de rues convergentes, morcelant le terrain de façon malencontreuse.

Les zones d'habitations et les zones industrielles sont peu claires. Les aménagements proposés dans la vieille ville sont peu intéressants. Les rues nouvelles obtenues par la démolition de nombreux immeubles sont trop importantes et d'une utilité contestable dans bien des cas.

Le nivellement de la colline du Château-Vieux serait regrettable. Cependant le projet d'aménagement de la station de tramway et de la place publique attenante est très séduisant. Il est regrettable qu'il entraîne cependant la disparition d'un bâtiment neuf et qu'il soit de ce fait d'une réalisation coûteuse.

Les abattoirs et le four à incinérer les ordures sont judicieusement placés. L'ordonnance de la place des sports et des promenades est très bonne, par contre l'emplacement de la place de foire n'est pas heureux.

Il est regrettable aussi que le cimetière soit placé en bordure d'une des routes principales. Ce projet eût gagné à être présenté d'une façon plus technique et plus simple (fig. 5).

[1] Voir *Bulletin technique* du 4 février 1922, p. 33.

Le classement est établi comme suit :

1er	rang	Motto :	« Raclette ».
2me	»	»	« Radial ».
3me	»	»	« Monthey ».
4me	»	»	« Marmettes ».
5me	»	»	« Avenir ».
6me	»	»	« Qui vivra verra ».
7me	»	»	« Vers la Gare ».
8me	»	»	« Valais ».

Le jury décide de ne pas décerner de premier prix, aucun des projets n'étant entièrement satisfaisant et de répartir la somme mise à sa disposition de la manière suivante :

2me prix	Fr.	2100	au projet :	« Raclette ».
3me prix	»	2000	»	« Radial ».
4me prix	»	1800	»	« Monthey ».
5me prix	»	1700	»	« Marmettes ».
6me prix (ex æquo)	»	1200	»	« Avenir ».
7me prix (ex æquo)	»	1200	»	«Qui vivra verra»
7me prix	»	1000	»	« Vers la Gare ».

L'ouverture des enveloppes fait connaître les auteurs des projets primés qui sont :

2me prix : MM. *J. U. Débély* et *G. Robert*, architectes à la Chaux-de-Fonds.

3me prix : MM. *E. Grindat*, architecte et *P. Schmidhauser*, ingénieur à Lausanne.

4me prix : MM. *J.-H. Verrey* et *H. Verrey*, architectes à Lausanne et M. *Vuilloud*, géomètre à Collombey.

5me prix : MM. *M. Polak* et *A. Hoch*, architectes à Montreux et *M. Gardiol*, ingénieur à Lausanne.

6me prix : M. *Ch. Thévenaz*, architecte à Lausanne.

Id., ex æquo : M. *E. Alb. Favre*, architecte et professeur à Genève.

7me prix : M. *Adrien Delacoste*, géomètre à Monthey.

Rectification. — L'auteur du projet «Radial» est M. *Grindat* et non Gindrat, comme nous l'avons imprimé par erreur dans notre dernier numéro. *Réd.*

Sur l'emploi des explosifs à base d'air liquide,

par P. R. De Wilde, ingénieur chimiste,
administrateur de la Société suisse des Explosifs, Gamsen-Brigue.

Au cours de la guerre de 1914-1918, la réquisition de tous les explosifs civils et militaires pour le besoin des armées, avait amené chez les Centraux une si grande pénurie d'explosifs pour les mines, carrières et travaux publics, qu'ils durent, talonnés par le besoin, ressusciter les explosifs à l'air liquide.

Nous écrivons ressusciter — il semble en effet qu'après les nombreux essais aux résultats défavorables exécutés un peu partout dans les premières années de notre siècle, on eût renoncé complètement à cette application, si intéressante au point de vue théorique, de notre atmosphère liquéfiée.

Déjà vers la fin du XIXe siècle, les propriétés explosives du mélange air liquide-corps hydrocarboné (suie, sciure de bois, etc.) étaient connues, et plus d'un lecteur se souviendra du retentissant insuccès que rencontrèrent les expériences de la Société Linde, lorsqu'elle voulut introduire l'emploi des explosifs à l'air liquide au tunnel du Simplon, en 1899.

En 1912, 1913 et 1914, les ingénieurs Kowatsch et Baldus essayèrent à nouveau, dans plusieurs houillères allemandes, et sur une grande échelle, l'emploi de l'explosif oxygène liquide-corps hydrocarboné, mais leurs tentatives demeurèrent encore sans succès.

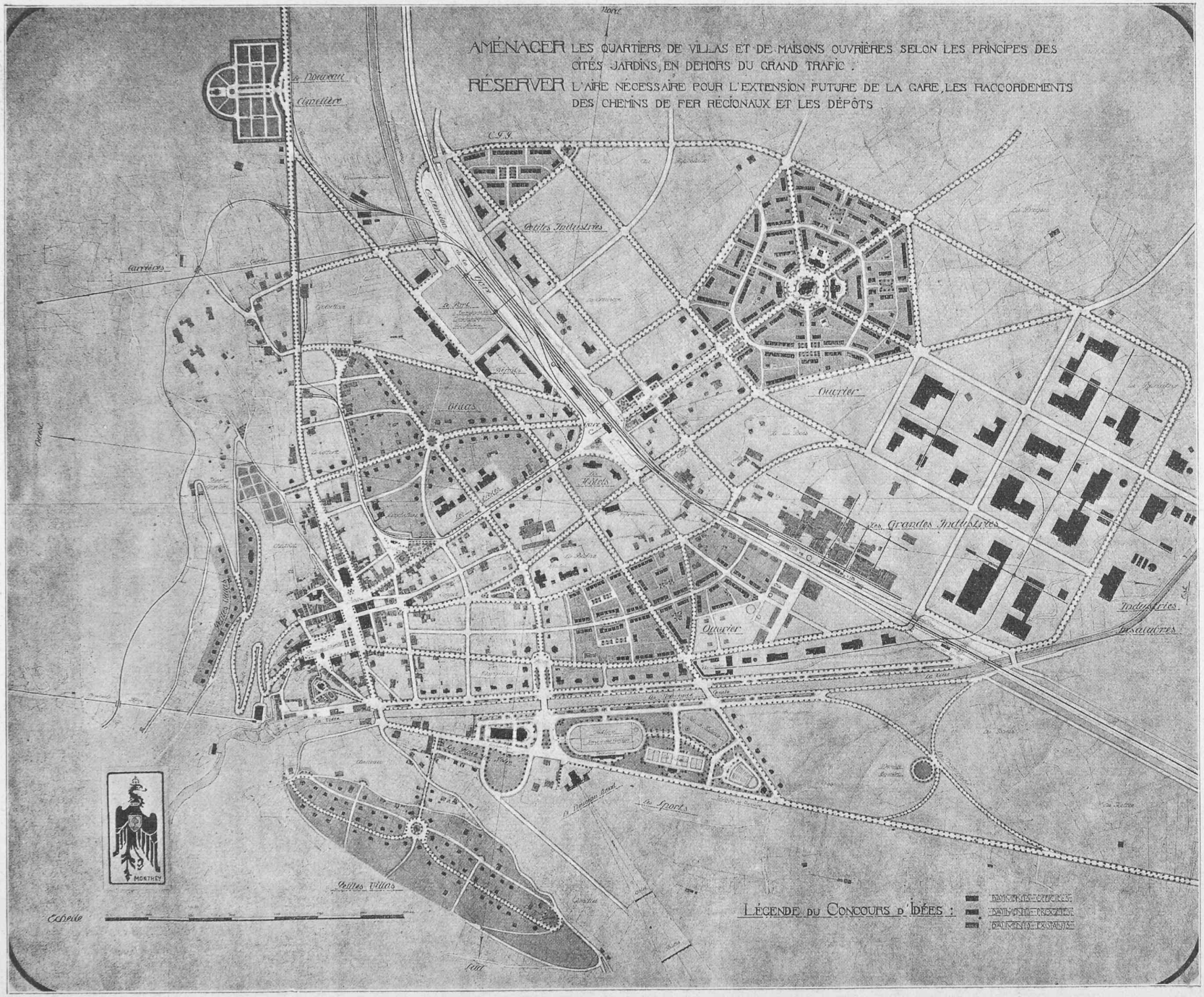

Fig. 4. — IVme prix : projet « Monthey » de MM. *Verrey*, architectes, à Lausanne et *Vuilloud*, géomètre à Colombey.

Échelle 1 : 12 000.

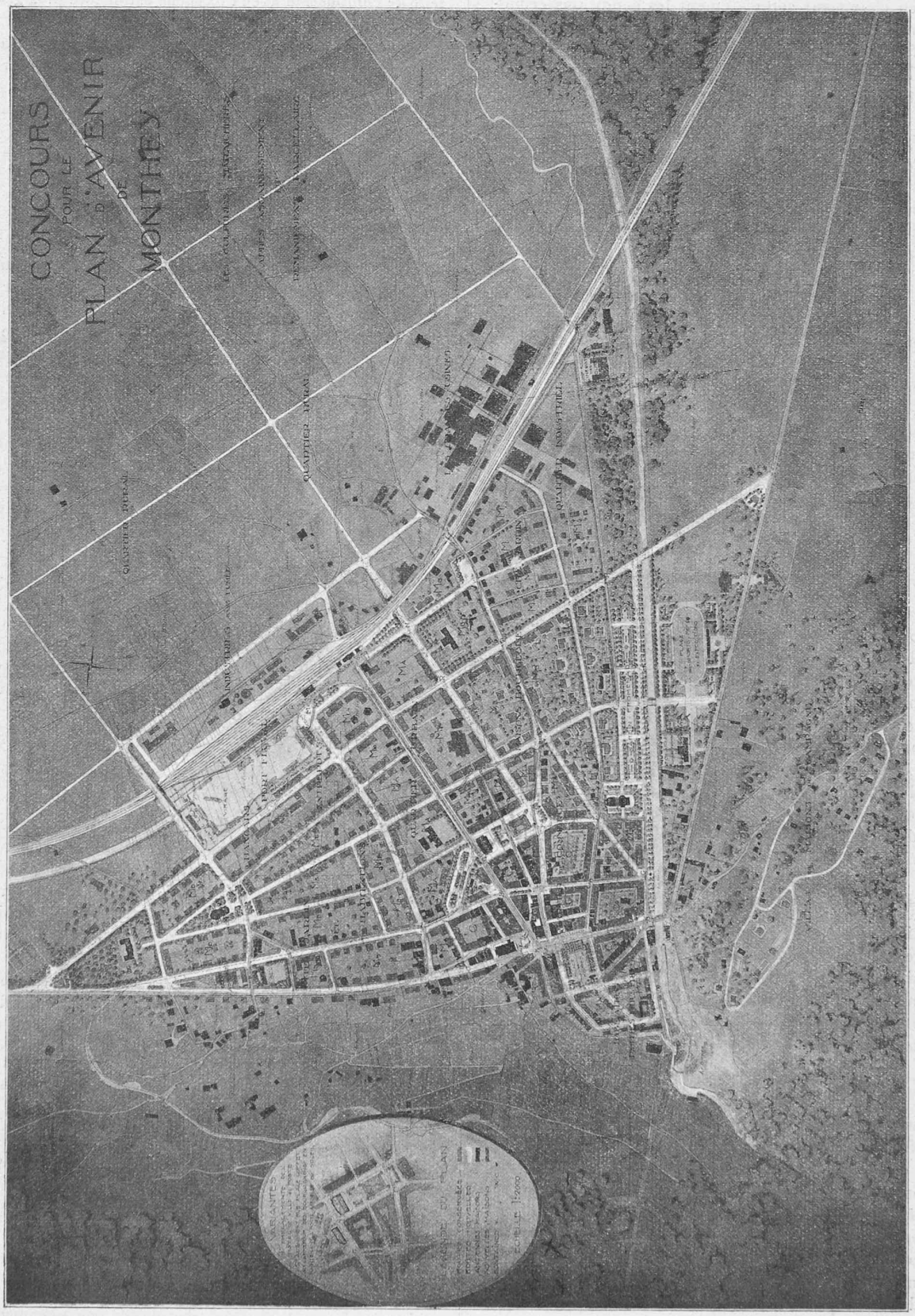

Fig. 5. — Vme prix : projet «Marmettes» de MM. *Polak* et *Hoch*, architectes à Montreux et *Gardiol*, ingénieur à Lausanne.

Echelle 1 : 12 000.